

Communiqué de presse – 3 septembre 2020

Améliorer la qualité et la gestion des milieux aquatiques : INRAE et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse signent un accord de partenariat

Mercredi 2 septembre 2020, Philippe Mauguin, Président-directeur général d'INRAE et Laurent Roy, Directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ont signé un accord-cadre de partenariat pour les cinq années à venir. Cette collaboration a pour objectif de renforcer les travaux de recherche et d'expertise sur le fonctionnement des milieux aquatiques des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, en particulier pour mieux appréhender les effets du réchauffement climatique sur les ressources en eau et la biodiversité, mais aussi de faire progresser la connaissance sur la contamination des cours d'eau, lacs et lagunes par les micropolluants.

Rivières intermittentes, lacs d'altitude, lagunes, rivières en tresse, littoral méditerranéen : la gestion de ces milieux aquatiques spécifiques des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse nécessite de mieux connaître leur fonctionnement, d'établir des diagnostics adaptés pour agir efficacement sur les causes de leur dégradation, conformément aux attentes de la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE). Ainsi, 9 mois après la création d'INRAE, issu de la fusion entre l'Inra et Irstea, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et INRAE engagent un partenariat jusqu'en 2024.

Ce partenariat s'inscrit dans la continuité des précédents accords qui unissaient l'agence de l'eau et Irstea et avaient permis, entre autres, des avancées scientifiques sur la caractérisation de l'état de santé des cours d'eau intermittents, la spécification des coûts énergétiques des filières de traitement des eaux usées, et l'impact des pratiques sur la ressource en eau du bassin du Rhône en contexte de changement climatique. Ces précédents accords ont également permis d'élaborer des protocoles de stratégie participative pour la gestion de l'eau, régulièrement utilisés pour la construction de démarches locales en appui aux politiques publiques.

Le nouvel accord de partenariat voit son périmètre élargi aux recherches visant à développer la performance des systèmes agroécologiques ainsi que du génie écologique vis-à-vis de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Les travaux de recherche et d'expertise d'INRAE porteront sur les effets du réchauffement climatique sur les ressources en eau et les communautés biologiques, la contamination du Bassin du Rhône par les micropolluants (pesticides, résidus médicamenteux, microplastiques, perfluorés ...) et plus globalement, la compréhension des relations entre les activités humaines, les usages des sols et le fonctionnement et la qualité des milieux.

L'accord porte tant sur le développement de connaissances scientifiques que le développement d'outils tels que la production d'indicateurs, en appui aux acteurs des territoires des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, pour soutenir l'élaboration des plans de gestion et s'assurer de leur efficacité pour une gestion équilibrée et durable de la ressource et la restauration des milieux aquatiques.

Des approches interdisciplinaires, de l'hydrologie à l'écotoxicologie, mobilisant également les sciences économiques et sociales, sont privilégiées pour aboutir à des solutions à la mesure de la complexité des sujets. Zones ateliers et Observatoires présents sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse¹ et dont INRAE est gestionnaire ou partenaire aux côtés d'autres organismes de recherche, sont autant de dispositifs de recherche qui seront mobilisés pour mieux répondre aux attentes sociétales.

La valorisation des résultats auprès des publics professionnels comme des citoyens est un point d'attention fort des deux partenaires.

1. Exemples de dispositifs : la zone atelier « bassin du Rhône » (ZABR, centrée sur les eaux et milieux aquatiques du bassin du Rhône, intégrant notamment les observatoires des lacs alpins); l'observatoire des sédiments du Rhône (OSR); l'observatoire homme-milieu Rhône (OHM Rhône).

Contacts presse :

Service de presse INRAE : presse@inrae.fr - 01 42 75 91 86

Service de presse Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : valerie.santini@eaurmc.fr - 06 33 03 76 24

A propos d'INRAE

INRAE, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, est un acteur majeur de la recherche et de l'innovation créé le 1er janvier 2020. Institut de recherche finalisé issu de la fusion entre l'Inra et Irstea, INRAE rassemble une communauté de 12 000 personnes, avec 268 unités de recherche, service et expérimentales implantées dans 18 centres sur toute la France. L'institut se positionne parmi les tout premiers organismes de recherche au monde en sciences agricoles et alimentaires, en sciences du végétal et de l'animal, et se classe 11ème mondial en écologie-environnement. Il est le premier organisme de recherche mondial spécialisé sur l'ensemble « agriculture-alimentation-environnement ». INRAE a pour ambition d'être un acteur clé des transitions nécessaires pour répondre aux grands enjeux mondiaux. Face à l'augmentation de la population, au changement climatique, à la raréfaction des ressources et au déclin de la biodiversité, l'institut construit des solutions pour des agricultures multi-performantes, une alimentation de qualité et une gestion durable des ressources et des écosystèmes.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 340 personnes.
